



## Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

## À vos agendas ! Programme des manifestations d'avril et mai 2018

### Avril 2018

#### Dimanche 1er : Réderie de Printemps

Le Comité des fêtes, l'ASLW et « Les jardins lamottais » organisent comme chaque année la traditionnelle réderie de printemps. **Un tract vous a été distribué.**

#### Lundi 2 : « La Chasse aux œufs »

À vos paniers ! Le Comité des fêtes propose une chasse aux œufs pour tous les enfants du village.

**Rendez-vous à 10 h 30 devant la Mairie de Lamotte-Warfusée.**

Un rafraîchissement pour les enfants et les parents clôturera cette manifestation.

**Mardi 3 : Séance « Bébés Lecteurs »** Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

### Mai 2018

**Mardi 8 : Commémoration du 8 mai 1945** Le Conseil vous invite à la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale **ce mardi 8 mai 2018 :**

- 10 h 30 Rassemblement sur la place de la mairie.
- 10 h 45 Dépôt de gerbe aux deux monuments.
- 11 h 15 Vin d'honneur, salle « CPI ».

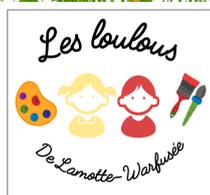
**Mardi 15 : Séance « Bébés Lecteurs »** Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

#### Dimanche 20 : Course « Nature »

L'association « ACACIA » vous donne rendez-vous pour la 11<sup>ème</sup> édition de la course « les foulées du Santerre »

Au programme 2 nouveaux parcours de course à pied et un circuit « marche »

Inscription : **Un tract vous sera prochainement distribué**



À noter :

## \* COMPTEURS LINKY : DÉPLOIEMENT DANS NOTRE SECTEUR \*

Plusieurs habitants nous ont interpellés sur la réception d'un courrier des services d'ENEDIS dans le cadre du déploiement sur notre territoire des compteurs « Linky ».

Au vu des interrogations, voici quelques éléments de réponse...

**Sur la question : Est-ce une action « réelle » des services ENEDIS, une arnaque ou de la prospection « commerciale » ?**

Il s'agit bien d'une opération des services du fournisseur d'électricité ENEDIS, qui est le seul « gestionnaire du réseau ».

**Sur les questions : Est-ce obligatoire ? Est-ce une opération gratuite ? Peut-on s'y opposer ?**

L'installation des compteurs Linky est **obligatoire et gratuite**. Vous pouvez vous opposer à cette installation durant la période de déploiement des nouveaux compteurs. Cependant, par la suite, ENEDIS peut aller jusqu'à la résiliation de votre contrat et **vous risquez donc la coupure d'électricité** si vous persistez dans votre refus de l'installation de Linky.

**Sur la question : Les élus ne peuvent-ils pas agir pour l'opposition à cette mesure sur notre secteur ?**

Il s'agit d'une mesure obligatoire qui est **imposée** par le gestionnaire du réseau. Certaines Communes ont fait le choix de s'opposer par délibération à cette mesure sur leur territoire. Ces actes ont été annulés par le tribunal administratif du fait de leur illégalité. En effet, les compteurs appartiennent à la société ENEDIS et non pas aux Communes. Celles-ci pourraient être infligées d'une amende à hauteur de 500 €.

**Sur la question : des « études » ont été conduites. Ce compteur est-il dangereux ?**

Toutes les études sont controversées dans de vastes domaines. Il appartient à chacun de juger de la véracité de ces études.

Si vous avez des questions, il convient de vous rapprocher des services d'ENEDIS :  
**au 0800 054 659 ou sur le site Internet « <https://www.compteur-linky.com/> »**

La mairie reste bien évidemment à votre disposition.

## \* INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018 - 2019 \*

RPI BAYONVILLERS / GUILLAUCOURT / WIENCOURT / CAYEUX / LAMOTTE-WARFUSÉE



**1ère étape - Les inscriptions** Vous pouvez vous présenter en mairie du **19 au 29 mars 2018** inclus aux jours et heures de permanences,

**2ème étape - Les admissions** Elles se font auprès de Mme LEFÈVRE à l'école primaire de Bayonvillers le **vendredi 13 avril 2018** aux horaires d'école ou sur rendez-vous en cas d'empêchement.

Pour toutes les démarches concernant le périscolaire et la cantine, adressez-vous à la Communauté de Communes « Terre de Picardie » au 03 22 85 14 14